

Infos Sciences Culture

4^e année

PRIX : 500 F CFA



N° 83-84
DU 28 février
et du 15 mars 2019

Bimensuel de la Culture et des Sciences

ISSN: 2424-7367

Sacre du Rwanda au FESPACO 2019

La surprenante et belle chevauchée de Joël Karekezi P. 4



Fonds international
pour la diversité culturelle
**C'est parti pour le 10^e appel
à candidature** P. 8

Fonds international
pour la diversité
culturelle Investir dans la créativité.
Transformer les sociétés.

Lutte contre les bio-agresseurs
des cultures en Afrique
de l'Ouest

**Le LMI Patho-Bios
entre dans
sa 2^e phase** P. 12



FESPACO 2019

P. 5

PALMARES OFFICIEL/PRIX SPECIAUX

Coopération culturelle Burkina Faso-Wallonie-Bruxelles Bilan positif sur deux décennies

A l'occasion du 21^e anniversaire de la coopération culturelle bilatérale directe entre la fédération Wallonie-Bruxelles International et le Burkina Faso, un atelier de réflexion et d'échanges a été organisé pour faire le bilan et penser à l'avenir. C'était dans la matinée du mercredi 27 février 2019 à la Direction générale de la Coopération du ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Signé depuis le 4 février 1998 par le gouvernement du Burkina Faso, celui de la communauté française de Belgique et celui de la Wallonie, l'accord de coopération culturelle bilatérale directe est aujourd'hui vieux de 21 ans. A cet effet, les deux Etats marquent un temps d'arrêt pour réfléchir et échanger sur le parcours au cours de ces années en ce qui concerne le volet culture. « L'objectif de cette rencontre, c'est de réfléchir techniquement avec des experts culturels à l'avenir de cette coopération. Je suis sûr que ça continuera sur cette lancée avec de très beaux résultats à la clé. », a expliqué Yann Gall, Délégué général de Wallonie Bruxelles International (WBI). Réunis autour d'un atelier, les différents acteurs ont fait le bilan de cette coopération.



Le SG du ministère de la Culture, Dr Lassina Simporé (m.) et le DG de Wallonie-Bruxelles International, Yann Gall (g.), ont animé la journée d'échanges



Les participants à la rencontre

Concrètement, il ressort des présentations que cette coopération a permis la tenue de sept (07) sessions de commissions mixtes permanentes (CMP) ; une constante priorisation du Burkina Faso parmi les 11 pays prioritaires de la politique de coopération de Wallonie-Bruxelles ; le maintien constant de la culture dans les secteurs d'intervention de la coopération bilatérale ; l'appui technique et financier constant aux projets culturels portés par les opérateurs culturels privés et publics des deux parties ; le renforcement du réseautage entre les opérateurs culturels.

Selon le Secrétaire général du ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, Dr Lassina Simporé, les vertus de cette coopération se caractérisent par son modèle et sa philosophie parce qu'elle accorde une grande confiance aux opérateurs non étatiques qui disposent d'une certaine liberté dans la formulation de leurs projets artistiques conjoints. Elle respecte aussi les valeurs démocratiques tout en soutenant la promotion des droits humains. Les fruits du partenariat entre Wallonie Bruxelles International et le ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme sont

également destinés aux structures non étatiques. Il s'agit notamment des acteurs évoluant dans les domaines du cinéma, du théâtre, du livre et du tourisme. Les deux partenaires s'engagent à protéger et

à promouvoir la diversité des expressions. L'évaluation des cycles de programmes d'échanges triennaux adoptés par le ministère de la Culture et Wallonie-Bruxelles a permis d'axer les soutiens sur l'atteinte des objectifs définis et des résultats escomptés. Le temps pour l'exécution des programmes d'échanges a été rallongé de 3 à 5 ans avec une orientation sur le soutien aux projets culturels structurants et qui s'alignent sur les politiques publiques. Les interventions se font à travers le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) qui est à la fois un bénéficiaire et une agence d'exécution de la coopération bilatérale directe.

« Bon anniversaire à notre coopération bilatérale ! Que de notre conclave du jour, jaillisse une fumée d'espoir pour la culture et le tourisme ! », a souhaité Dr Lassina Simporé.

Faridah Dicko



Photo de famille

Récépissé

N° 2132//CAO-TGI/OUA/P.F.

Siège : Maison Lavigerie
des Missionnaires d'Afrique
(Route Kamboinsin)

200 m après la Pharmacie Viel
07 BP 150 Ouagadougou 07
Burkina Faso

Tél/Bureau : (226) 25 45 14 02

Facebook :

infos Sciences Culture

Twitter : @ISCBurkina

Courriel :

Infosciencesculture9@gmail.com

Site Web/Website :

www.infosciencesculture.net

COMITE EDITORIAL

Cyr Payim Ouédraogo,
journaliste

Bélélé Jérôme William Bationo,
journaliste

Dr Fidèle Tiendrébéogo
chercheur

Sosthène Yaméogo
musicien, professeur de musique

Dr Natewindé Sawadogo
Université Ouaga II

Félix Alexandre Sanfo
Sociologue/Consultant

Jean-Yves Nébié
journaliste

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Cyr Payim Ouédraogo
Tél : (226) 78 84 07 98

REDACTEUR EN CHEF

Bélélé Jérôme William Bationo
Tél : (226) 78 52 21 65

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Jean-Yves Nébié
Tél : (226) 70 03 81 43

SECRETARIAT DE REDACTION

ISC

Photo Composition et Montage

ISC

SERVICE COMMERCIAL

Tél : (226) 25 45 14 02
(226) 78 84 07 98

PHOTOGRAPHIE

ISC

IMPRESSION

IDEAL GRAPHIQUE
D'AFRIQUE SARL
02 BP 5369
OUAGADOUGOU 02
Tél : (226) 25 45 93 32

Maroc :

SIHAM OUKHIT
Tél : (+212) 700 118 101

Allemagne :
Ira B.

Ruines de Loropéni

Les garants du site installés

Les membres du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur du site des ruines de Loropéni ont été installés dans leurs nouvelles fonctions le jeudi 21 février 2019 dans la salle de réunion du ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT). Le conseil veillera à la protection du site.

Site classé patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) depuis le 26 juin 2009, les ruines Loropéni doivent disposer d'organes de gestion fonctionnels. Ces organes sont chargés de garantir la préservation et la transmission de la valeur universelle du site aux générations futures. « Le ministère de la Culture dans la mise en œuvre d'une politique de gestion participative a mis en place deux organes pour gérer le site des ruines de Loropéni », explique Léonce Ki, directeur des sites classés patrimoine au mondial. Un comité local de gestion et de protection

du site au profit des générations actuelles et futures. A ce titre, ses membres veilleront à : concevoir des programmes de recherche visant à améliorer les connaissances sur les sites de la métallurgie ancienne du fer au Burkina Faso ; examiner et superviser des travaux de recherche, de conservation et de mise en valeur ; servir de contact avec le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour tous grands travaux d'aménagement sur les sites ; informer et rendre compte au centre du patrimoine mondial de l'UNESCO de tous travaux de recherche, de conservation, de mise en valeur importants sur le site des ruines de Loropéni.



Les membres du conseil scientifique

des ruines est déjà installé à Loropéni. Le Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur créé dans la même dynamique est un organe de concertation en matière de politique scientifique relative à la gestion site. C'est au total 12 personnes composées de géographes, d'archéologue, d'anthropologue, de botaniste, d'historien et de sociologue qui ont été installés. Ce comité permettra d'améliorer les connaissances

A travers des conseils et des orientations en matière de recherches scientifiques, le comité pourra fournir des éléments de réponses aux interrogations relatives à l'identité des bâtisseurs de cette forteresse, la motivation qui a guidé sa construction et la date de sa construction. Tout en exhortant le conseil scientifique à être une force de propositions d'actions pour l'amélioration des connaissances des ruines de Loropéni, Raphaël Kom-



Ces constructions s'étendent sur une superficie de 11 130 m²



Le présidium de la cérémonie



Malgré ces arbres les murailles tiennent encore debout

paoré, représentant le ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme a déclaré que « ce site est une véritable richesse nationale et notre mission historique est de travailler à ce qu'il révèle tous ses secrets et à consolider son attractivité ». Les Ruines de Loropéni sont situées dans la commune de Loropéni (45 km de Gaoua dans la région du Sud-Ouest du Burkina Faso). Il s'agit de la forteresse la mieux préservée des dix que compte la région Lobi. Ce sont des murailles de blocs de pierre rouge non taillés et de moellons de latérite s'élevant jusqu'à six mètres de hauteur et sur une surface de 11 130 m². Ces ruines s'inscrivent dans un ensemble plus large comptant une centaine d'enceintes de pierre.

Faridah Dicko

Liste des membres du Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur du site des ruines de Loropéni :

- 1- Solange Guigma
- 2- Yamba Bidima
- 3- Lassina Simporé
- 4- Ludovic Kibora
- 5- Ollo Dibloni
- 6- Augustin Palé
- 7- Dya Christophe Sanou
- 8- Vincent Sedogo
- 9- Luc Ouédraogo
- 10- Monique Ouédraogo/Ilboudo
- 11- M. Nestor Congo
- 12- Léonce Ki



Sacre du Rwanda au FESPACO 2019

La surprenante et belle chevauchée de Joël Karekezi



Jean-Yves Nébié

Le grand lauréat 2019 de l'Étalon d'or de Yennenga est connu depuis le samedi 02 mars. Il vient du pays des Mille collines (Rwanda), pays invité d'honneur. Il s'appelle Joël Karekezi, réalisateur du film «The Mercy of the jungle» (La miséricorde de la jungle). La proclamation des résultats a eu lieu au Palais des Sports de Ouaga 2000, en présence de Roch Marc Christian Kaboré, président du Faso, et de ses homologues rwandais, Paul Kagamé, et malien, Ibrahim Boubacar Keïta.

Coupez ! Fin du film. Ça ne tourne plus. La 26^e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) est désormais close. La fête du cinquantième a été belle : quatre cent trente sept (437) films projetés, selon Ardiouma Soma, Délégué général du festival ; neuf (9) salles utilisées ;

Baba Hama (Burkina Faso), de Ghita El Khayat (Maroc), de Rahmatou Keïta (Niger) et de Bikiya Graham-Douglas (Nigeria). Disons-le aussi, ce film a eu de la baraka car son acteur principal, Marc Zinga, reçoit aussi le prix de la meilleure interprétation masculine.

« Aujourd'hui, c'est un grand jour. Nous avons réalisé ce film dans des conditions très difficiles. Tourner dans la jungle n'est pas du tout une chose aisée. Mais c'est un honneur pour nous. Gagner ce soir est un encouragement pour le prochain film à paraître très bientôt », s'est exprimé Joël Karekezi. Découvrons le chef-d'œuvre.

The Mercy of the jungle : synopsis

En 1998, au début de la Deuxième guerre du Congo, deux soldats de l'armée régulière congolaise sont séparés de leur bataillon dans les montagnes du Sud-Kivu suite à une offensive sur Kalemie. Le ser-



Joël Karekezi recevant l'Étalon d'or de Yennenga des mains de Roch Marc Christian Kaboré et de Paul Kagamé



Un lauréat qui a créé la surprise



Extrait du film «The Mercy of the jungle» présentant les acteurs principaux, le sergent Xavier et le soldat Faustin

cent quarante cinq (145) millions de F CFA distribués aux cinéastes. Et l'Étalon d'or de Yennenga a choisi son propriétaire en la personne de Joël Karekezi, réalisateur rwandais, qui a surpris tout le monde. Son film, « The Mercy of the jungle », a séduit le jury composé d'Ahmed Bedjaoui (Tunisie), de Thérèse Marie Deffontaines (France), d'Imunga Ivanga (Gabon), de

reçoit le prix du meilleur scénario. Dans la catégorie fiction court métrage, on a : *Black Mamba* d'Armel Guellaty (Poulain d'or), *Une place dans l'avion* de Khadidia-tou Sow (Poulain d'argent) et *Un air de kora* d'Angèle Dabiang (Poulain de bronze). *Jusqu'à la fin des temps* de Yasmine Chouikh remporte le Prix Oumarou Ganda.

Le déroulement du FESPACO 2019

Dans l'ensemble, la célébration des cinquante (50) ans du festival s'est bien passée. Sur le plan sécuritaire, il n'y a pas eu d'incidents majeurs. Les choses se sont bien déroulées même si le dispositif était parfois très contraignant. Aussi, les festivaliers ont investi les salles de projections pour voir les films. Ils se sont aussi déplacés dans les galeries marchandes. Tout s'est presque bien tenu sauf sur le plan organisationnel où il y a eu quelques couacs, surtout pour la cérémonie de clôture. La cérémonie de remise des prix a été marquée par la présence des présidents Roch Marc Christian Kaboré (Burkina Faso), Ibrahim Boubacar Keïta (Mali) et Paul Kagamé (Rwanda). Pour ce dernier, le festival est le plus grand d'Afrique et il faut le soutenir pour permettre à l'Afrique de faire entendre son histoire et sa voix à travers le monde.

La clôture fut aussi marquée par plusieurs prestations artistiques : les Ballets nationaux du Burkina et du Rwanda, Eugène Kounker, Maria Bissongo, Oumou Sangaré, Alif Naaba, etc.

gent Xavier, vétéran rwandais, et le soldat Faustin, paysan des hauts-plateaux, orphelin de guerre, se retrouvent alors encerclés par les rebelles qui envahissent le pays en progressant vers l'ouest. Ils vont donc devoir s'aider mutuellement pour rejoindre leurs troupes à travers les montagnes et la jungle du Kivu jusqu'au Kasaï. Seuls et sans ressources, ils vont affronter la jungle congolaise réputée pour être la plus vaste, la plus dense et la plus hostile du continent. Aucun choix, il faut traverser l'enfer vert.

Quelques films primés

A cette édition, le trio de tête était composé du Rwanda, pays invité d'honneur ; de l'Égypte (*Karma* de Khaled Youssef) et de la Tunisie (*Fatwa* de Majmoud Ben Mahmoud). *Desrances* d'Apolline Traoré



Le Ballet national du Rwanda en prestation

FESPACO 2019

PALMARES OFFICIEL/PRIX SPECIAUX

PALMARES OFFICIEL

PRIX DES INSTITUTIONS

01 PRIX FELIX HOUPHOUET-BOINGNY DU CONSEIL DE L'ENTENTE
(10 000 000) : RESOLUTION de Boris OUE et Marcel SANGNE (Côte d'Ivoire)

02 PRIX DE L'UEMOA

*DOCUMENTAIRE LONG METRAGE (8 000 000) JUMA DUMAN Salif TRAORE (Mali)
*COURT METRAGE DE FICTION (8 000 000) : REVE BRISE de Béde Modeste GANAFE MOFE DOG-NA (Burkina Faso)
*LONG METRAGE DE FICTION (10 000 000) :
«DUGA» LES CHAROIGNARDS de Abdoulaye DAO et Herve Eric LINGANI (Burkina Faso)

03 PRIX DE LA CEDEAO

PRIX DE LA MEILLEURE FEMME CINEASTE DE LA CEDEAO (10 000 000) : UN AIR DE KORA de Angèle DIABAN (Côte d'Ivoire)

PRIX D'INTEGRATION DE LA CEDEAO (15 000 000) : RESOLUTION de Boris OUE et Marcel SANGNE (Côte d'Ivoire)

04 PRIX SPECIAL DE L'UNION AFRICAINE POUR LA PAIX ET LA SECURITE (8 000 000) : FATWA de Ben MOHMOUND (Tunisie)

PRIX DES ECOLES AFRICAINES DE CINEMA SOUTENUS PAR CANAL +

01 DEUXIEME PRIX (1 000 000) : LA MAISON DE RETRAITE de N. Ismael Césaire KAFANDO (ISISI-SE Burkina Faso)
02 PREMIER PRIX (2 000 000) : INCOMPRIS de Jaurès KOUKPEMEDJI ISMA (Bénin)

FILM D'ANIMATION

01 PRIX DU JURY (1 000 000) DA TSYSY DA de TOJO NIAINA de MADAGASCAR.
02 DEUXIEME PRIX FILM D'ANIMATION (2 000 000) : UN KALABANDA A MANGE MES DEVOIRS de Raymond MALINGA (OUGANDA)
03 PREMIER PRIX FILM D'ANIMATION (3 000 000) : BRISKA de Nadia RAIS (Tunisie)

SERIES TV AFRICAINE SOUTENUES PAR CANAL+

01 DEUXIEME PRIX (1 000 000) BLOG de Melyou AKRE LOBA DIBY, Côte d'Ivoire
02 PREMIER PRIX (2 000 000) : PETITES HISTOIRES, GRANDES VERITES de Ambrose B. COOKE, Ghana

DOCUMENTAIRE COURT METRAGE

01 POULAIN DE BRONZE DU FILM DOCUMENTAIRE (2 000 000) : TATA MILOUDA de Nadja HAREK, Algérie/France
02 POULAIN D'ARGENT DU FILM DOCUMENTAIRE (3 000 000) : AINSI PARLAIT FELIX de Nantenaina LOVA, Madagascar
03 POULAIN D'OR DU FILM DOCUMENTAIRE (5 000 000) : CONTRE TOUTE ATTENTE de Charity Resian NAMPASO et Andréa IANETTA, Kenya/Italie

DOCUMENTAIRE LONG METRAGE

01 PRIX ROBESON de la première œuvre documentaire de la Diaspora (2 000 000) : MON AMI FELA de Joel Zito ARAUJO, Brésil
02 ETALON DE BRONZE DU FILM DOCUMENTAIRE (3 000 000) : WHISPERING TRUTH TO POWER de Shameela SEEDAT, Afrique du Sud
03 ETALON D'ARGENT DU FILM DOCUMENTAIRE (soutenu par la National Film and Video Foundation en mémoire de l'illustre cinéaste Sud-Africain Lionel Ngakane) (5 000 000) : AU TEMPS OU LES ARABES DANSAIENT de Jawad RHALIB, Maroc
04 ETALON D'OR DU FILM DOCUMENTAIRE (10 000 000) : LE LOUP D'OR DE BALOLE de Aicha BORO LETERRIER, Burkina Faso

FICTION COURT METRAGE (soutenu par l'OIF)

01 POULAIN DE BRONZE (2 000 000) : UN AIR DE KORA de Angèle DIABANG, Sénégal
02 POULAIN D'ARGENT (3 000 000) : UNE PLACE DANS L'AVION de Khadidiatou SOW, Sénégal
03 POULAIN D'OR (5 000 000) : BLACK MAMBA de Amel GUELLATY, Tunisie

FICTION LONG METRAGE

01 PRIX OUMAROU GANDA de la meilleure œuvre de long métrage

(soutenu par la FEPACI) (2 000 000) : JUSQU'À LA FIN DES TEMPS de Yasmine CHOUIKH, Algérie

02 MEILLEUR MONTAGE (1 000 000) MABATA BATA de Joan Luis SOL DE CARVALHO, Mozambique

03 MEILLEUR DECOR (1 000 000) : DESRANCES de Apolline TRAORE Burkina Faso

04 MEILLEUR MUSIQUE (1 000 000) : SEW THE WINTER TO MY SKIN de Jahmil X.t. QUBEKA, Afrique du Sud

FICTION LONG METRAGE

01 MEILLEUR SON (1 000 000) : KARMA de Khaled YOUSSEF, Egypte
02 MEILLEUR IMAGE (1 000 000) : MABATA BATA de Joan Luis SOL DE CARVALHO, Mozambique

03 DEUXIEME MEILLEUR SCENARIO (3000 EUROS) : KETEKE de Peter SEDUFIA, Ghana
04 PREMIER MEILLEUR SCENARIO

(5000 EUROS) : REGARDER MOI de Nejib BELKADHI, Tunisie
05 PRIX DE LA MEILLEUR INTERPRETATION FEMININE (1 000 000) : Samantha Mugotsia dans le film RAFIKI de Wanuri KAHIU, Kenya

06 PRIX DE LA MEILLEURE INTERPRETATION MASCULINE (1 000 000) : Marc Zinga dans le film THE MERCY OF THE JUNGLE de Joel KAREKEZI, Rwanda

FICTION LONG METRAGE

01 ETALON DE BRONZE (5 000 000) FATWA de Ben MOHMOUND, Tunisie
Prix de l'Union Européenne d'une valeur de cent millions (100 000 000) Francs de CFA en soutien aux trois long métrage fiction primés

02 ETALON D'ARGENT (10 000 000) : KARMA de Khaled YOUSSEF, Egypte
03 ETALON D'OR YENNEGA (20 000 000) : THE MERCY OF THE JUNGLE, Joel KAREKEZI, Rwanda

PRIX SPECIAUX

PRIX SEMBENE OUSMANE (5 millions FCFA + l'effigie en bronze de Sembene Ousmane) : LES ARMES MIRACULEUSES de Jean-Pierre BEKOLO (Cameroun)

PRIX DE LA CHANCE (2 millions FCFA + trophée) : Naabiga (le prince) de Zalissa ZOUNGRANA (Burkina Faso)

PRIX DE LA VILLE DE OUAGA

(3 millions FCFA + trophée) : DESRANCES de Apolline TRAORE (Burkina Faso)

PRIX THOMAS SANKARA (3 millions FCFA + attestations) : BLACK MAMBA de Amel GUELLATY (Tunisie)

PRIX SIGNIS (2 millions + trophée + certificat) : « DUGA » LES CHAROIGNARDS de Abdoulaye DAO et Herve Eric LINGANI (Burkina Faso)

PRIX DE LA CRITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE AFRICAINE (un trophée) : INDIGO de Selma BARGACH (Maroc)

PRIX SPECIAL DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU BURKINA FASO (7 000 000 FCFA + trophée) : DESRANCES de Apolline TRAORE (Burkina Faso)

PRIX CEDEAO DE L'INTEGRATION

(15 millions) : RESOLUTION de Boris OUE et Marcel SANGNE (Côte d'Ivoire)

PRIX DE LA MEILLEURE FEMME RÉALISATRICE : AIR DE KORA de Angèle DIABANG (Sénégal)

PRIX FELIX HOUPHOUET – BOIGNY

(10 millions + 1 trophée) : RESOLUTION de Boris OUE et Marcel SANGNE (Côte d'Ivoire)

UEMOA

*Long Métrage (10 millions + 1 trophée) : « DUGA » LES CHAROIGNARDS de Abdoulaye DAO et Herve Eric LINGANI (Burkina Faso)

Court Métrage (08 millions + 1 trophée) : REVE BRISE de Béde Modeste GANAFE MOFE DOG-NA (Burkina Faso)

Documentaire (08 millions + 1 trophée) : JUMA DUMAN de Salif TRAORE (Mali)

PRIX SPECIAL DE L'UNION AFRICAINE : FATWA de Ben MOHMOUND (Tunisie)



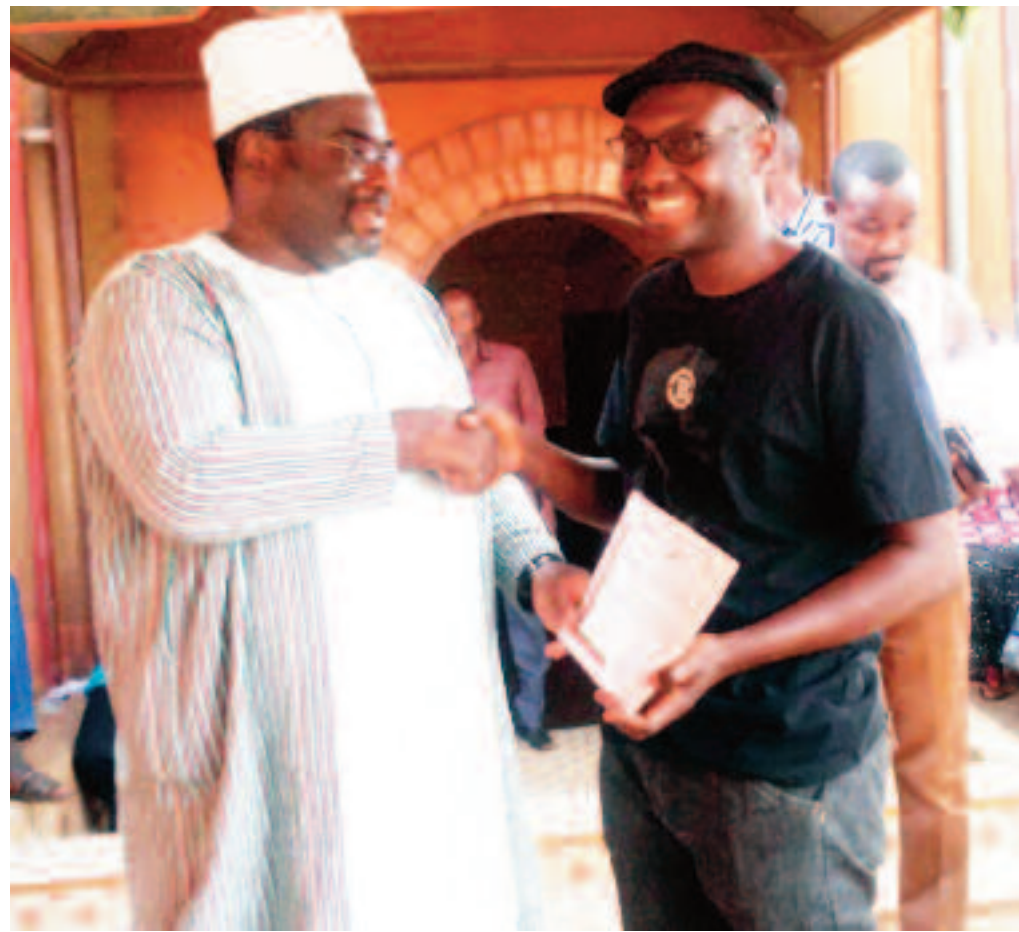
La musique burkinabè de 1947 à 2019

Une exposition photo pour raconter l'histoire

Histoire musicale du Burkina Faso : musique moderne de 1947 à nos jours. C'est sous ce thème que s'est tenu le vernissage de l'exposition, ce 19 février 2019 à partir de 15 h au musée de la musique Georges Ouédraogo.

Initié en 2016, le projet d'exposition de l'histoire musicale du Burkina Faso a finalement été concrétisé cette année. Il intervient à un moment où, après une vingtaine d'années d'existence, ce musée est devenu un espace de restitution et de valorisation de la mémoire de la musique burkinabè. Le choix du thème « musique moderne de 1947 à nos jours » vise à jeter un regard sur le passé, apprécier les soubresauts et les bouleversements qui ont caractérisé l'évolution de l'univers musical burkinabè. A travers cette exposition, l'objectif général est de contribuer à la restitution de la mémoire de la musique moderne burkinabè en vue de rendre possible une meilleure appropriation du musée de la musique par les acteurs. Selon les organisateurs, le Burkina Faso regorge d'un potentiel considérable de musiciens talentueux avec des productions diversifiées. « Retracer l'histoire de la musique burkinabè dans ses multiples catégories et à travers ses acteurs participe à la promotion de notre histoire, à la valorisation des grandes figures nationales et s'impose comme une nécessité dans notre contexte actuel », explique le Dr Vincent Sedogo, Directeur Général du patrimoine culturel.

L'exposition fait la peinture du passé à travers les archives et autres témoins de l'âge d'or de la musique voltaïque. Après avoir sillonné la plupart des régions du pays, les équipes ont collecté des informations pour illustrer l'exposition. Elle se compose essentiellement de textes et de photos. Des périodes phares de l'évolution de la musique burkinabè ont été retenues. Il s'agit de quatre (04) générations réparties en séquences : la période de 1947 à 1960, suivie de celle de 1960 à 1980, puis la période de 1980 à 2000 et enfin la musique moderne du Burkina à partir de l'an 2000. Après les indépendances, la musique moderne s'est développée lentement pour s'imposer dans les années 70 à 80. Au cours de cette période, naissent les futurs monuments de la musique moderne burkinabè tels que Georges Ouédraogo, Maurice Semporé, Tidiane Coulibaly, Amadou Balaké, Salambo, Saidou Richard Traoré, Abdoulaye Cissé, et bien d'autres. Ils ont travaillé à moderniser la musique burkinabè tout en lui donnant une identité. Cette période est aussi celle des orchestres comme l'Harmonie Voltaïque, le Volta Jazz, l'Echo Del Africa, le Dafra Star, le CVD, le Super Volta, le Suprême Kombenba, etc.



L'artiste Basic Soul (à d.) recevant son attestation

Le ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme, Abdoul Karim Sango, a salué l'engagement des artistes à accompagner le musée dans sa volonté de promouvoir le patrimoine musical burkinabè. « Visiter un musée, c'est s'approprier son histoire ; en d'autres termes c'est revisiter son passé pour connaître le présent et mieux se projeter dans le futur », ajoute-il, invitant le public à aller voir le musée. Après la cérémonie de vernissage de l'exposition, les acteurs et les personnalités du monde de la musique qui ont contribué par leurs œuvres à l'édification et au développement de cet art aux Pays des hommes intègres ont reçu des attesta-

tions de reconnaissance.

« Je remercie le musée pour l'exposition, merci d'avoir pensé aux artistes qui ne sont plus et à ceux qui sont vivants », a déclaré Idak Bassavé, artiste musicienne dont la biographie et celle des membres de sa famille sont exposées au musée de la musique Georges Ouédraogo. Créé en 1999, le musée de la musique Georges Ouédraogo est légataire d'une collection d'instruments de musique traditionnels qui témoignent de la grande diversité culturelle des communautés du Burkina.

Faridah Dicko



Idak Bassavé devant les photos de sa famille



Les participants au vernissage



Quelques photos de l'exposition

Projet "Culture at Work Africa" Le décor du premier événement de réseautage planté



Roland Kaboré

C'est sous le thème "promouvoir la valeur publique du dialogue interculturel pour la cohésion sociale en Afrique" que le ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme a procédé au lancement officiel des activités du premier événement de réseautage du projet "Culture at Work Africa", le jeudi 21 février 2019 à l'hôtel Royal Beach de Ouagadougou. Une cérémonie ponctuée par des allocutions des différents acteurs dudit projet et un discours d'ouverture du premier responsable de ce département ministériel, Abdoul Karim Sango.

"Culture at Work Africa" est un projet triennal financé par l'Union Européenne (février 2018 - mai 2021). Il vise à créer de nouvelles opportunités et à mobiliser les parties prenantes afin de promouvoir le dialogue interculturel et la diversité culturelle comme valeurs d'inclusion sociale et de développement humain durable en Afrique urbaine et péri-urbaine. La mise en œuvre de ce projet prévoit un événement de réseautage au profit des bénéficiaires. La cérémonie de lancement officiel des activités de ce projet a eu lieu le jeudi 21 février 2019, à l'hôtel Royal Beach de Ouagadougou. Le ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme a procédé au lancement officiel de cet événement qui se tient en marge de la 26^e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO). Il a regroupé une soixantaine de participants venus de plus de quinze (15) pays d'Afrique et d'Europe. La cérémonie a débuté par l'allocution introductive de Valeria Marcolin, représentante du Consortium porteur de projet "Culture at Work Africa". Après laquelle Emile Zida, chef de la Division Culture CEDEAO/Abuja, représentant des partenaires associés au projet. Celui-ci a adressé un message de bienveillance. Il a remercié les porteurs du projet pour l'initiative et a réitéré le soutien des partenaires au projet tout en invitant les bénéficiaires à s'en approprier. Pour lui, « les résultats du projet permettront non seulement de consolider le développement durable souhaité, mais surtout de contribuer à un monde plus humanisé de paix et de cohésion ». Le troisième intervenant au parloir est Jean Lamy, Amba-



Le présidium au lancement officiel du projet "Culture at Work Africa"

sadeur, chef de la délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso. Parrain de l'activité, il affirmera qu'à l'Union Européenne, ils partagent la vision que la culture est un facteur de cohésion sociale, de dialogue et de développement : «C'est à cet effet que l'Union Européenne soutient les politiques culturelles et aussi les porteurs de projets». «Il y a une conjonction d'énergie pendant le FESPACO pour faire de la culture vraiment un moteur de développement économique et de cohésion sociale», a-t-il poursuivi. Il a également annoncé le lancement d'un programme semblable destiné à accompagner la politique de notre pays. Le programme sera appuyer par Abdoul Karim Sango, ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme et le directeur général de la coopération internationale et du développement de l'UE.

Reconnaitre la grande pertinence de ce projet

Abdoul Karim Sango, dans son discours d'ouverture, a justifié l'importance d'une telle activité. "Culture at Work Africa" demeure aux yeux du premier responsable de ce ministère un exemple de collaboration et de mise en commun des ressources, des efforts et des expertises, pour des actions plus dynamiques et plus porteuses de résultats, sur le terrain du dialogue interculturel et interreligieux, facteurs essentiels de la cohésion, de la paix et du développement de nos Etats. « Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'optique de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et des Objectifs du Développement Durable du programme 2030 des Nations Unies », a-t-il affirmé. Les principales conclusions de ce colloque ont été articulées dans une

feuille de route en trois axes majeurs que sont : la promotion de l'idéal de citoyen déjà reconnu dans la loi d'orientation de l'éducation au niveau national ; la promotion des fondements d'une culture basée sur le partage des valeurs ancestrales et la connaissance de l'homme burkinabè pouvant servir à la lutte contre l'extrémisme violent ; enfin la promotion de la cohésion sociale par l'intégration culturelle et l'affirmation de la multi-culturalité d'un héritage indivisible des peuples du pays.

Des prestations musicales de l'artiste Khanzai sont intervenues entre les différentes allocutions. Au cours de la première phase de ce projet qui a été ouverte de juin à septembre 2018, quinze (15) projets de douze (12) pays africains ont été financés pour une enveloppe globale d'un million (1.000.000) d'euros.



L'activité a regroupé une soixantaine de participants venus de quinze (15) pays d'Afrique et d'Europe



Abdoul Karim Sango, ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme (micro) : «Ce projet est un exemple de collaboration et de mise en commun des ressources, des efforts et des expertises...»



Fonds international pour la diversité culturelle

C'est parti pour le 10^e appel à candidature

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) a organisé une session d'information le jeudi 28 février 2019 dans la salle de mariage de la mairie centrale de Ouagadougou. Il s'est agi de présenter les critères d'éligibilité au FIDC ainsi que les procédures de sélection des projets qui y sont soumis.

Institué par l'article 18 de la convention de 2005 de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), portant sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le FIDC est un fonds multi-donateur. Il s'appuie sur les dons des gouvernements, des particuliers, de la société civile et du secteur privé. Il s'inscrit dans une vision de promotion du développement durable et de réduction de la

paupreté dans les pays en voie de développement. Cela se fait par le soutien aux projets visant à favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique. Depuis l'année 2010, le Fonds fournit environ 7 millions de dollars à plus de 100 projets dans une cinquantaine de pays en voie de développement. Il couvre divers domaines culturels : le développement et la mise en œuvre des politiques, le renforcement des capacités des entrepreneurs, la cartographie des industries et la création de nouveaux modèles économiques.

paupreté dans les pays en voie de développement. Cela se fait par le soutien aux projets visant à favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique. Depuis l'année 2010, le Fonds fournit environ 7 millions de dollars à plus de 100 projets dans une cinquantaine de pays en voie de développement. Il couvre divers domaines culturels : le développement et la mise en œuvre des politiques, le renforcement des capacités des entrepreneurs, la cartographie des industries et la création de nouveaux modèles économiques.

Critères d'éligibilité

Le 14 février 2019, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) a lancé le 10^e appel à candidature du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC). C'est un soutien financier octroyé à des projets qui promeuvent la diversité des expressions culturelles.

Pour y être éligible, le projet doit avoir un impact direct sur la création et la distribution des industries créatives. Les bénéficiaires sont donc les professionnels du secteur des industries culturelles et créatives évoluant dans les arts audiovisuels (cinéma), visuels, de la scène, la musique, l'édition, le design et les arts numériques. Les projets portant sur le tourisme culturel, le patrimoine immatériel, la four-

niture de bourses ne sont pas éligibles. La durée d'un projet soumis au FIDC doit être d'au minimum 12 mois et de 24 mois maximum. Le fonds demandé ne doit pas dépasser 100 000 dollars et le bénéficiaire doit apporter sa contribution. Le prix de cette contribution dépend du type de projet. Seuls les pays en voie de développement, c'est-à-dire les pays de l'Afrique, de l'Amérique latine, de l'Asie pacifique et quelques-uns de l'Europe de l'Est peuvent

Fonds international
pour la diversité
culturelle Investir dans la créativité.
Transformer les sociétés.



Le public a suivi avec attention la présentation du FIDC

sier se fait en ligne. A la clôture des dépôts prévue pour le 13 juin 2019, les dossiers sont regroupés par pays et envoyés aux commissions nationales qui ont un mois et demi pour évaluer le projet. « C'est la partie présélection. Si la commission reçoit 20 projets, elle doit en sélectionner 04 : 02 des organisations non-gouvernementales et 02 venant d'institutions publiques », explique Diana Ramarohetra, chargée de projet. Si le projet est présélectionné, il est envoyé au secrétariat du siège du FIDC à Paris. Là, il s'agira de vérifier tous les documents contenus dans le dossier et le remplissage de toutes les sections. Le secrétariat vérifiera également si le projet soumis répond aux objectifs de la convention de 2005. Le dossier sera par la suite transmis à un comité d'experts qui réévaluera le projet avant de le passer à la dernière instance de décision : le comité intergouvernemental. C'est ce comité qui donnera son accord pour l'obtention du financement du projet. La procédure de sélection prend 08 mois à partir de la clôture des dépôts.

En rappel, au Burkina Faso, trois projets ont reçu le financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC).

Faridah Dicko

vent solliciter l'aide de ce fonds.

La sélection du projet

Pour être sélectionné par le FIDC, le projet doit être évalué par la commission nationale comme répondant à une nécessité locale et émanant d'une organisation fiable. Toute la procédure de dépôt du dos-



Les participants posant avec les organisateurs de la rencontre

Egalité des genres dans domaine cinématographique L'UNESCO monte au créneau



Roland Kaboré

L'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé une rencontre avec les acteurs féminins du cinéma africain et les autorités du Burkina Faso, le mardi 26 février 2019, à la mairie centrale de Ouagadougou. Une activité qui visait à réfléchir sur les moyens de parvenir à une meilleure représentativité (50-50) dans le monde cinématographique.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une agence de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui comprend 195 Etats dans le monde. Elle contribue à préserver le patrimoine culturel. L'organisation œuvre également pour l'équité dans le domaine cinématographique. Dans le cadre du cinquantième du Festival Panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), elle organise un certain nombre d'activités. C'est ce qui justifie la tenue de cette table ronde avec les acteurs féminins du cinéma africain, le mardi 26 février 2019 à la mairie centrale de Ouagadougou. Cette activité pour les participants visait à s'interroger sur la question d'égalité et de diversité dans le cinéma africain. Une manière de susciter une prise de conscience collective et d'encourager

des mesures fortes en faveur des femmes dans l'industrie cinématographique. Armand Roland Pierre Béouindé, maire de la commune de Ouagadougou, le premier à prendre la parole à cette occasion, a dit se réjouir d'accueillir la première responsable de l'UNESCO, à savoir Audrey Azouley, Directrice Générale. Pour lui, la place des femmes dans l'industrie culturelle est une problématique d'actualité. « Sans être nouvelle, elle se pose en des termes nouveaux, quand on sait qu'en cinquante ans d'existence, aucune femme ne figure au palmarès des lauréats de cette prestigieuse biennale du cinéma africain », a-t-il déploré. Abdoul Karim Sango, ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme a, lui, rappelé les efforts faits en la matière tout en déclinant le travail qui reste à faire. Pour lui, lors des tournages, les femmes oc-



La table ronde était composée des premiers responsables de l'UNESCO et des autorités burkinabè



Les acteurs féminins du cinéma africain ont appelé à plus de solidarité entre elles



Cette rencontre a permis des échanges sans complaisance pour une équité des genres dans l'industrie cinématographique



A tour de rôle, des réalisatrices, à l'image de Nadia El Fani, ont fait des témoignages de leurs vécus ainsi que des recommandations

cupent de façon prépondérante les postes de maquilleuses ou de costumières. Il promet des mesures visant à plus d'implication des femmes dans le domaine du cinéma. Audrey Azouley, dans son allocution, a souligné le fait que les femmes étaient moins présentes dans les commissions qui attribuent les financements et dans toutes les instances de décision du cinéma. Elle estime que c'est quelque chose dont il faut mesurer l'impact, prendre conscience et qui nécessite un engagement politique fort. Elle déclarera : « Quand on regarde l'histoire du cinéma africain, notamment le FESPACO, nous avons des réalisatrices qui ont marqué l'histoire du cinéma. Mais leur rend-on assez hommage et connaît-on suffisamment leur histoire ? Et les cinéastes d'aujourd'hui qui, elles les connaissent, doivent aussi être regardées, écoutées et doivent avoir la chance d'un budget de financement d'une structure d'exploit-

tation, de diffusion et aussi d'une conservation dans le cadre du patrimoine cinématographique qui soit juste et équitable ». Sika Kaboré, la première dame du Burkina, a également traduit son soutien pour l'équité entre les hommes et les femmes dans le domaine du cinéma. Elle a encouragé la solidarité entre les femmes en s'associant pour certains tournages. Cette table ronde a pris fin avec des témoignages et des recommandations d'acteurs féminins du cinéma africain. A l'unanimité, en termes de recommandations, elles ont appelé à plus de solidarité. Elles ont également souligné la nécessité pour le FESPACO de faire une autoanalyse. Elles estiment qu'il est sans doute nécessaire d'avoir des films de qualité produits par des femmes afin d'être aussi compétitifs que ceux des hommes dans les festivals.

rolandkaboré89@yahoo.fr



Appels d'urgence Rédaction

(00226) 78 84 07 98
(00226) 78 52 21 65
(00226) 70 03 81 43

ADRESSES UTILES

OUAGADOUGOU

POMPIERS : 18 / 25-30-69-48 / 30-69-47
HOPITAL AMBULANCE : 25-30-66-44/45
ONEA : 22 22 76 /77 - 25-34-34-60/
25-34-57-12 et le "80 00 11 11"
SONABEL : 25-30-61-00
AEROPORT : 25-30-65-15 / 25-30-65-19
POLICE SECOURS :
25-30-63-83 / 25-30-71-00
GENDARMERIE : 25-31-33-40 / 39

BOBO -DIULASSO

POMPIERS : 18
HOPITAL AMBULANCE :
20.97.00.45 / 20.97.00.44
ONEA : 20.97.65.65 / 20.97.00.09/10
et le "80 00 11 11"
SONABEL : 20.97.00.60 / 98.22.30
AEROPORT : 20.97.00.70
BURKINA SECOURS : 20.97.01.43
POLICE (SECOURS) : 17
GENDARMERIE :
20.97.00.59 / 20.97.00.33

PHARMACIES DE GARDE DE OUAGADOUGOU

DU 02/03/2019 AU 09/03/2019

1200 Logements (25.36.02.52)
Afiya (25.48.83.47)
Amitié Miyougou (25.30.52.36)
Angele (25.35.07.17)
Arzouma (25.48.01.53)
Béthania (25.31.31.41)
Choukroullah (25.40.93.76)
Circulaire-Sédè (25.38.44. 91)
Diawara (25.30.61.68)
Espoir (25.31.54.12)
Gare (25.31. 62. 06)
Hippodrome (25.34.48.70)
Hôpital (25.30.66.41) (24h/24)
Jean Paul II (25.41.81.54)
Kadiogo (25.31.87.88)
Kawsar (73.20.77.87)
Kouma (25.38.57.42)
La Croix (25.34.12.64)
Lallé (25.45.67.25)
Le Rocher (25.40.83.87)
Les Grâces (60.80.80.77)
Louis Pasteur (25.33.58.67)
Maignon (25.31.01.20)
Musée (25.36.68.41)
Natilgé (25.36.28.00)
Nongui (25.40.84.88)
Ouédraogo (25.37.16.52)
Pierre Tapsoba (25.38.61.34)
Principale (25.37.54.15)
Providence (25.31.86.48)
Sahel (25.31.81.95)
Sira (25.43.17.78)
Somgandé (25.35.82.44)
Sotissé (25.36.41.48)
Unité (25.34. 39. 42)
Vénégré (25.43. 05. 87)
Vidal (25.31.52.88)
Vièl (25.45.98.25)
Wend-Kuuni (25.36.20.15)
Wend Yam (78.73.73.32)

DU 09/03/2019 AU 16/03/2019

Avenir (25.36.13.38)
Baowendson (25.41.44.99)
Beatitudes (70.20.38.42)
Benaia (25.37.28.30)
Saint Camille (50.36.61.27)
Carrefour (25.33.23.10)
Centre (25.31.16.60)
Cristal (60.46.08.08)
Des Apôtres (51.44.88.88)
Desa (25.47.50.50)
Diaby (60.17.13.05)
Dominique Kaboré (25.38.48.84)
El Wanogo (25.40.70.22)
Elite (25.41.91.77)
Goulmou (25.43.63.05)
Hope (71.14.22.22)
Indépendance (25.31.27.17)
Jobber (25.45.51.75)
Katra ex Silmissin (25.37.20.13)
Keneya (25.46.82.47)
Kossodo (25.35.63. 04)
Lanibougna (25.35.63.04)
Liberté (25.30.74.52)
Magnificat (70.26.68.68)
Maré (25.34.11.28)
Minitvhé (72.25.76.76)
Mondérou (25.34.05.28 / 68.76.87.89)
Nouvelle (25.30.61.33)
Panacéa (25.36.66.88)
Pelega (25.35. 05. 01)
Rayib-Tiga (25.40.75.88)
Rivage (25.34.19.39)
Saint Bernard (25.37.46.66)
Saint Jean (25.37. 00. 33)
Siloé (25.31.50.68)
Song-Taaba (25.36.64.62)
Saint François d'Assise (25.36.85.85)
Tale (71.62.08.08)
Trypano (25.33.29.41)
Wend La Laafi (25.43.12.13)
Wend Lamita (25.34.15.87)
Yathrib (70.24.97.63)
Yentema (56.56.00.00)

PHARMACIES DE GARDE DE BOBO-DIULASSO

DU 02/03/2019 AU 09/03/2019

Entente (20.97.19.16)
Hayatt (20.97.00.00)
Hérésô (20.97.09.95)
Médine (20.97.09.10)
Soudia (20.97.14.49)
Souliné (20.97.08.16)
St. Antoine (20 95 13 01)
St. Raphael (20 98 63 91)
Vitalis (20 98 12 17)
Yamba (20.97.77.78)
BECY (20 95 58 41)

DU 09/03/2019 AU 16/03/2019

Audrey (20.95.44.69)
Bien-Etre (20.97.20.79)
Grace (20.97.48.25)
Hadim (20.98.42.00)
Hôpital (20.98.37.47)
Jigiya (20.97.12.04)
Myougou (20.97. 47. 51)
Relwendé (20.97.09.15)
Siyara (20.97.13.73)
Solidarité (20.97.17.26)

PARLONS-EN

Protection sociale par l'ONG
Trickle Up

**Les journalistes désormais
outillés sur le concept**



Roland Kaboré

L'ONG Trickle Up, en collaboration avec le Secrétariat permanent du Conseil national pour la Protection sociale, a organisé un atelier de formation pour les hommes et femmes de média les jeudi 7 et vendredi 8 février 2018 à Palace Hôtel à Ouagadougou. Cette activité a permis de renforcer les capacités des journalistes sur les questions de protection sociale qui, bien que d'actualité, restent quelque peu sous-traitées.

Les principaux axes majeurs de la Politique nationale de Protection sociale sont, entre autres, la promotion et la sécurisation de l'emploi et l'accès à un revenu minimal pour chaque Burkinabè, l'amélioration et l'extension de la couverture sociale des travailleurs des secteurs formels et informels, l'amélioration des transferts sociaux pour les plus

dou Savadogo et était relatif à la politique nationale de protection sociale. Le dernier exposé pour boucler ce premier jour de formation a évoqué la question de l'assurance maladie universelle et a été conduit par Nestor Lenané. L'entame du second jour a été faite avec la présentation des filets sociaux dans notre pays par Marie Eugénie Malgou-



Les journalistes, à travers six exposés, ont pu renforcer leurs capacités sur les questions de protection sociale

pauvres et les plus vulnérables. Trickle Up, Organisation non gouvernementale (ONG) américaine, soutient les efforts du gouvernement burkinabè en la matière à travers son programme de renforcement économique des ménages les plus démunis et encore plus spécifiquement grâce à "l'approche graduation". C'est dans le souci de renforcer les capacités des journalistes sur la question de protection sociale qu'a été organisé ledit atelier. L'ouverture de cette formation a été présidée par Larba Sawadogo, représentant du Secrétaire général du Premier ministre. Une formation qui a été faite à travers six exposés. Le premier a eu pour thème "l'extrême pauvreté au Burkina" et a été présenté par Fousséni Bamba. Le deuxième l'a été par Sai-

bri. Ensuite, la présentation de Trickle Up a été effectuée par Yerefolo Mallé, représentant régional Trickle Up Afrique de l'Ouest. Enfin, le dernier exposé a eu pour thème "rôle et responsabilité du communicateur/journaliste dans la lutte contre l'extrême pauvreté. Il a été disséqué par Dr Emile Kaboré. A la fin de cette formation, les hommes et femmes de médias ont été appelés à contribuer stratégiquement à la mise en œuvre et au succès des programmes sur la protection sociale. Trickle Up compte organiser une sortie terrain avec ces derniers pour un constat du travail abattu par cette ONG.

rolandkaboré89@yahoo.fr



Photo de famille des séminaristes



*Le support idéal
pour vos annonces*

« Vendre son mal pour avoir le remède »

Analogies entre les logiques de recours aux soins de santé et à l'aide au développement



Dr Maurice Yaogo
myaogo.proline21@gmail.com

Introduction

Il est de coutume de dire, pour traduire ce que font un malade et son entourage pour avoir des soins efficaces, qu'il faut « vendre sa maladie pour avoir le remède ». Cette démarche du malade à la recherche de soins fait l'objet de plusieurs travaux dont certaines caractéristiques (Kroeger 1983, Yaogo 2002) serviront de repères pour montrer des similarités avec ce qui se passe dans un autre domaine complètement différent qui est celui de la coopération au développement. En osant une comparaison entre ces deux réalités, on se rend compte que, malgré la nature et des motivations différentes, il y a une grande analogie de forme et de sens mais aussi des nuances. Qu'en est-il en de l'efficacité attendue des deux types de recours ?

Un contexte global et des niveaux différents : de l'individu à l'Etat

Toute maladie fait appel logiquement à un comportement de recherche de soins (*quest for therapy* en anglais, selon notamment l'ouvrage célèbre de Janzen en 1995). Cette quête de soins met en relation deux aspects importants concernant, d'une part, les conceptions et les perceptions des maladies incluant la recherche des causes ; d'autre part, les systèmes de soins (traditionnel, moderne, néo-traditionnel) disponibles. Dans la perspective socio-anthropologique qui nous intéresse ici, l'intérêt porte sur ce qui influence l'accès aux soins. Sans nous focaliser sur les facteurs classiques d'accessibilité relatifs à la répartition géographique des structures, aux ressources financières nécessaires et aux obstacles culturels qui peuvent interférer, nous mettons l'accent beaucoup plus sur la nature, le contexte, les causes et les manifestations du recours. Après les confrontations entre les médecines traditionnelle et moderne pendant la période coloniale, les politiques publiques oscillent entre le paiement direct des soins et les opportunités d'exemption ciblée du paiement (gratuité ou subvention), essentiellement pour les groupes vulnérables.

Sous l'angle de la coopération et de l'aide au développement, une succession de périodes reflète une évolution de paradigmes dans l'implication des bailleurs de fonds, avec des « rendez-vous manqués » (Jacob 2000), dans un « marché de la coopération au développement » qui a ses règles implicites et ses enjeux stratégiques inavoués. Ainsi, après les indépendances, le Burkina a connu plusieurs types de financements (subvention, prêt, appuis budgétaires et programmatiques, aide d'urgence) mais le constat est que les besoins demeurent aussi présents sinon plus qu'avant. Il a été préconisé aussi la mise en œuvre de réformes économiques, notamment les politiques d'ajustement structurel des années 1980, qui ont beaucoup marqué les travailleurs, à la sortie de quatre années de régime révolutionnaire (années 1990). Il est question ici du recours non stabilisé à l'aide au développement par plusieurs sources de financement, en questionnant les motivations et l'aboutissement.

Des similarités éloquentes !

Comme disait Zempléni, l'un des auteurs qui a proposé une réflexion approfondie sur les causes des maladies en Afrique (Zempléni 1985), toute maladie a une cause et la recherche de l'origine du mal, des circonstances ordinaires ou particulières qui ont influencé sa survenue fait partie de la quête thérapeutique du malade. On distingue classiquement les causes naturelles pour les maladies qualifiées familièrement de « maladies de Dieu » et les maladies relevant de causes perçues comme surnatu-

relles, magico-religieuses. Les secondes ont fait l'objet de plusieurs travaux tendant à interpréter la maladie comme faisant partie des conceptions plus générales des sociétés africaines sur le malheur et l'infortune (Augé et Herzlich 1984, Sindzingre 1985). D'autres travaux plus récents se sont détachés d'une trop grande importance accordée aux symbolismes culturels et aux causalités surnaturelles pour s'intéresser aux conceptions et aux classifications populaires des maladies (Jaffré et Olivier de Sardan 1999). L'idée de base est que le recours aux soins est fonction de l'interprétation de la cause de la maladie. Cela explique les itinéraires thérapeutiques complexes lorsque la maladie prévaut sur une longue durée (manifestation chronique différente de celle aiguë souvent de courte durée). Dans un registre comparable, le recours à l'aide au développement répond à des causes liées aux besoins de financement pour la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement. Ces besoins s'inscrivent habituellement dans les plans nationaux de développement déclinés dans des documents de référence (Plan cadre dans la période post indépendance, SCADD et PNDES pour les deux derniers). Cependant, il y a aussi l'intrusion des réformes draconiennes des institutions de Breton Woods, selon le modèle de l'économie libérale défavorable aux secteurs sociaux. Ainsi, l'ajustement structurel mis en application par le Fonds monétaire international (FMI), à la demande des autorités après la période révolutionnaire, a été particulièrement critiqué et préjudiciable à des secteurs sociaux sensibles comme la santé et l'éducation. Ces expériences ont montré que les solutions proposées n'étaient pas une panacée, ce qui tend à remettre en cause leur efficacité réelle.

Des constantes et des variantes selon la manifestation aiguë ou chronique du besoin de recours

Lorsque la maladie se manifeste de manière aiguë, avec des symptômes parfois évocateurs du vécu de la douleur et des invalidités, on s'inscrit beaucoup plus dans une logique de recherche rapide de l'efficacité par des recours ciblés selon l'interprétation du mal. Dans ce cas, il faut absolument trouver une solution rapide à la fois contre la douleur lancinante et l'état de mal-être provoqué par la maladie, d'où l'importance accordée à l'identification des causes directes ou probables. En revanche, lorsque la maladie s'installe dans la durée, c'est un encheêtrement de recours thérapeutiques en fonction de l'efficacité réelle et de l'évolution dans les perceptions des causes. Le recours à l'aide au développement fonctionne aussi selon des motivations assez similaires. En effet, face à des situations d'urgence (humanitaire ou conjoncturelle, par exemple les réfugiés des crises sociopolitiques ou les besoins alimentaires liés aux aléas pluviométriques), des réponses urgentes s'imposent. Ainsi, selon le besoin, l'Etat fait appel à ses mécanismes institutionnels régaliens ; et si l'ampleur va au-delà des capacités d'intervention, c'est les mécanismes de coopération qui sont déclenchés pour avoir un appui immédiat. En revanche, ce sont les canaux institutionnels de la coopération multilatérale et bilatérale qui sont activés pour les besoins planifiés dans le cadre des actions à moyen ou long terme dans le cadre des plans de développement ou des

programmes sectoriels.

En outre, les ressources peuvent abonder ou manquer selon la nature des interventions ou des besoins ; et les marges de manœuvre des décideurs et acteurs peuvent varier selon les financements disponibles ou les modalités pratiques souvent rigides de l'utilisation des fonds. De telles contraintes compliquent l'atteinte des objectifs et l'efficacité de l'aide accordée.

Des caractéristiques semblables mais des logiques d'action contrastées

Les repères déjà évoqués donnent les éléments de comparaison suivants dans le tableau ci-dessous :

"VENDRE SON MAL"		
	Recours thérapeutique	Recours à l'aide au développement
Nature	Recherche d'un traitement efficace (traditionnel, néo-traditionnel, moderne, asiatique)	Recherche de financements pour des besoins liés aux politiques et programmes multisectoriels planifiés
Contexte	Recours aux soins avec des obstacles physiques, financiers et culturels dans un contexte de pluralités thérapeutiques et de changements continus	Recours à la coopération et l'aide au développement selon les recommandations internationales imposant des réformes systémiques
Causes	Causes naturelles ou surnaturelles selon la maladie	Besoins d'urgence humanitaire ou pour réaliser les plans / programmes de développement à moyen et long terme
Forme aiguë	Recours aux soins pendant une courte durée : recherche des causes et de la meilleure efficacité thérapeutique	Mécanismes institutionnels d'aide d'urgence (CONASUR, SAMI Social) + appui / organisations internationales (Croix Rouge, HCR, etc.), efficacité requise pour lever l'urgence
Forme chronique	Recours aux soins multiples, itinéraires thérapeutiques, encheêtrement des recours thérapeutiques, objectif ultime à atteindre (recherche permanente de l'efficacité)	- Recherche de partenaires multiples selon les besoins et les commodités (remboursement, exigences techniques) - Routines procédurales, efficacité non garantie (faible absorption des fonds, peu d'évaluations et de capitalisation)

La mise en relation entre les deux types de recours montre beaucoup de ressemblances, même si leur nature (champ thérapeutique vs coopération et aide publique au développement) et le contexte (micro pour les soins de santé et macro pour l'aide au développement) diffèrent. Cependant, le rapport à l'efficacité diffère fondamentalement car c'est la règle dans tout recours thérapeutique, et tout est mis en œuvre pour y arriver. Par contre, les mécanismes et les enjeux du partenariat en matière de la coopération mais aussi les conditions de mise en œuvre des interventions dans le cadre de l'aide au développement limitent l'efficacité réelle et les retombées attendues.

Conclusion

La lecture croisée de l'expression métaphorique du « Vendre son mal », faite de deux réalités distinctes, a montré qu'elles n'ont pas de rapport direct par leur nature mais qu'elles sont relativement proches par leurs manifestations respectives. Les préoccupations sont d'ordre individuel (recours thérapeutique) et d'ordre étatique (aide au développement) ; mais on retient qu'elles mettent en lumière la complexité des pratiques et les enjeux qui entourent les deux phénomènes considérés. Les motivations dans les deux cas sont à nuancer sous l'angle de l'efficacité puisque la recherche du bon médicament diffère du rapport marchand de l'aide au développement dont l'efficacité est directement liée à l'urgence et moins aux procédures de mise en œuvre pendant une durée déterminée.

Pour prolonger la réflexion...

Kroeger A., 1983, « Anthropological and socio-medical health care research in developing countries », *Soc. Sci. Med.*, vol. 17, No 3, p. 147-161.

Jacob J.-P., 2000, « Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués », *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, No 10, Genève / PUF, 244 p.



Lutte contre les bio-agresseurs des cultures en Afrique de l'Ouest

Le LMI Patho-Bios entre dans sa 2e phase



Jean-Yves Nébié

Après les bons résultats obtenus dans la mise en œuvre de la première phase du Laboratoire Mixte International (LMI) Patho-Bios « Observatoire des agents phyto-pathogènes en Afrique de l'Ouest : biodiversité et biosécurité », l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) procéderont à l'exécution de la deuxième phase du projet, dont le lancement officiel a eu lieu au cours d'un atelier (tenu les 21 et 22 février 2019). Cet atelier visait à mettre au même niveau d'information les acteurs intervenant dans l'exécution du projet, mais aussi à prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes, à harmoniser les points de vue des acteurs et des institutions partenaires.

Le LMI Pathos-Bios a été créé en 2013 par l'INERA et l'IRD, et sa première phase a pris fin en 2018. Au Burkina Faso, il est implanté sur deux sites de l'INERA : Kambosé et Bobo-Dioulasso. L'objectif principal de cette première phase était de mettre en place un observatoire des agents phytopathogènes avec des plateformes fonctionnelles et des parcelles d'études.

attractives (avec des accueils issus de différents instituts de la sous-région) ; des parcelles d'étude ; des publications scientifiques dans des journaux reconnus ; des projets financés par des fondations internationales (telles que Bill et Melinda Gates ou Labex Agropolis). Initialement focalisé sur les pathogènes du riz, le LMI Patho-Bios s'est ouvert aux recherches sur différentes spéculations menacées par les bio-agresseurs, notamment les



Le présidium de la cérémonie de lancement

spécifiques sur l'identification des pathogènes, les moyens de lutte et les pratiques culturales ont été organisés pour les techniciens agricoles, les contrôleurs semenciers et les paysans.

Les actions à mener dans la deuxième phase

La deuxième phase du LMI Patho-Bios (2019-2022), selon Dr Bouma James Neya, son directeur, va essentiellement porter sur la compréhension des cycles de vie de pathogènes dans l'agro-système et sur le développement de méthodes de lutte efficaces à proposer aux producteurs. En effet, des données précises sur l'épidémiologie (incluant les réservoirs et les vecteurs) et la diversité génétique et pathogénique des bio-agresseurs sont nécessaires pour l'élaboration de moyens de contrôle et des méthodes de lutte contre les bio-agresseurs.

Pour cette seconde phase, le partenariat s'élargit avec la participation des universités burkinabé, notamment l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki-Zerbo, l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso et l'Université Saint Thomas d'Aquin, pour une intégration des actions de formation aux cursus existant localement. Le CIRAD et

l'université catholique de Louvain deviennent aussi partenaires du LMI Patho-Bios pour un partenariat plus intégré dans le domaine de la santé des plantes. Enfin, le LMI a aussi renforcé son partenariat sur le diagnostic dans le domaine de la santé humaine avec une convention entre le LMI et le Laboratoire national de santé publique (LNSP).

Pour Dr Dieudonné Ilboudo, Conseiller technique au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, cette seconde phase doit permettre de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs et valoriser des résultats de recherche pour la résolution des problèmes de développement, notamment la sécurisation des productions agricoles.

Quant à Dominique Dumet, représentante de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), elle a salué tous les efforts fournis par les chercheurs, mais aussi le partenariat scientifique qui existe depuis 73 ans entre les institutions françaises et qui permet d'atteindre ces bons résultats.

La cérémonie de lancement a connu la présence de Dr Roger Nébié, Délégué général du CNRST ; de Dr Christophe Brugidou, co-directeur du LMI ; de Dr Hamidou Traoré, Directeur de l'INERA.



Dr Bouma James Neya, co-Directeur du LMI Patho-Bios



Dominique Dumet, Représentante de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Sur le plan de la recherche, les activités concernaient la bio-surveillance des pathogènes du riz, essentiellement les virus, les bactéries, les champignons et les nématodes. De plus, des recherches en biotechnologie, avec la production de protéines d'intérêt et le développement de nouveaux outils de diagnostic, ont été développées. Le bilan de la première phase a été jugé excellent par un panel d'experts internationaux, avec la mise en place de plateformes équipées et fonctionnelles,

plantes à tubercules (manioc, patate douce), le maïs, le sorgho, le mil, le niébé, la mangue, la tomate ou encore le voandzou.

Sur le plan de l'enseignement et de la formation, de nombreux étudiants en master et en thèse ont été encadrés, et des ateliers de formation ont été organisés dans des domaines variés : biologie moléculaire, diagnostic en santé végétale, système d'information géographique (SIG) ou encore bioinformatique. Des formations



Dr Dieudonné Ilboudo, Conseiller technique au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation



Les principaux acteurs posant à l'issue de la rencontre